

IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER

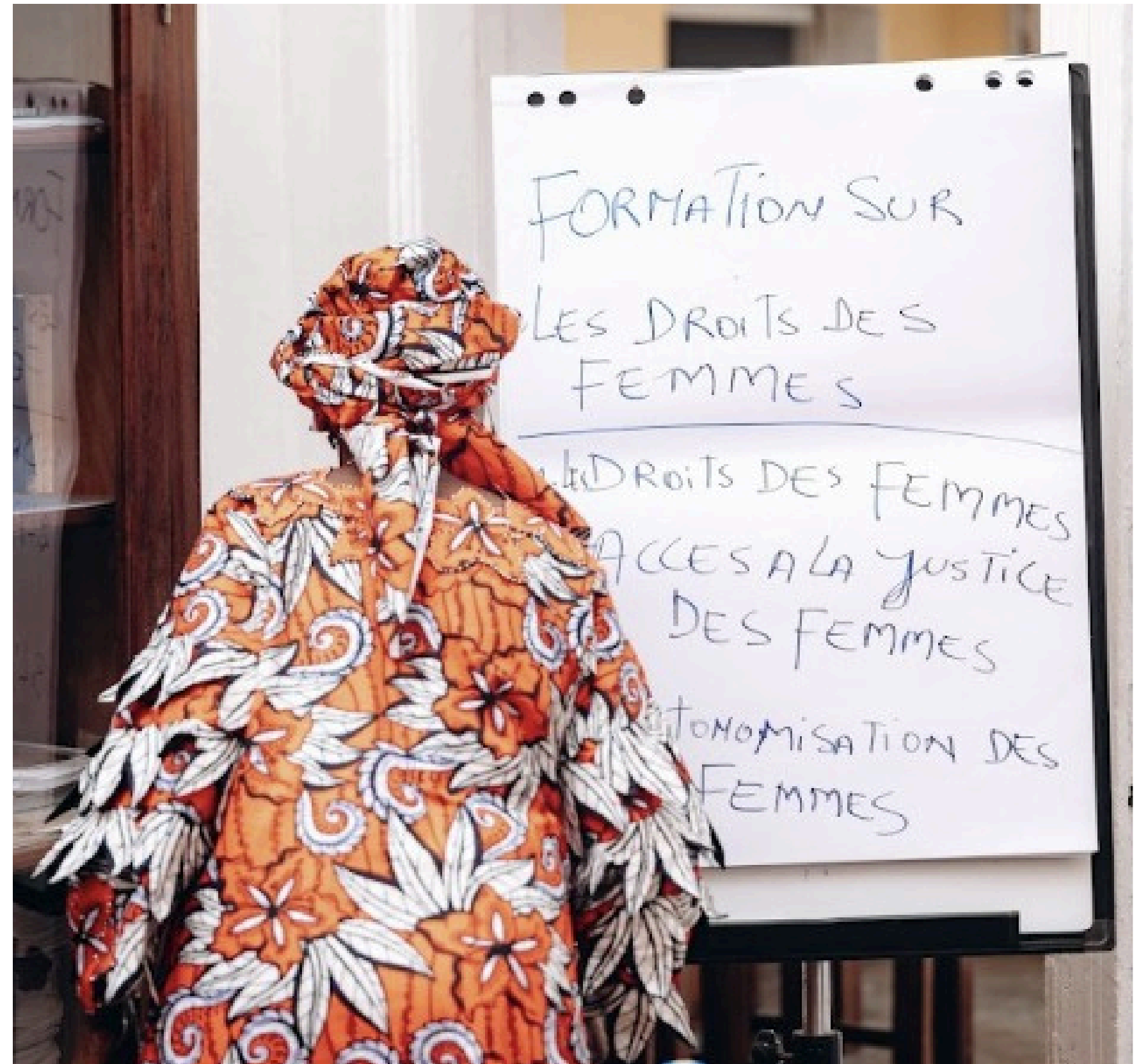


ATELIER SUR LES DROITS DES FEMMES

Le 19 Mars 2026

Institut de Recherche en Droits Humains ·
Lubumbashi, Haut-Katanga ·

www.irdh.org



THEME :

Promouvoir les droits, la justice et l'autonomisation des femmes.

1. INTRODUCTION

Le 19 mars 2026, en partenariat avec le Réseau Femme et Développement (REFED), l'IRDH a organisé un atelier consacré aux droits des femmes.

L'objectif était de permettre aux participants de comprendre pleinement :

- Les droits des femmes,
- Les mécanismes de renforcement de leur autonomie et
- Les outils juridiquement pour défendre leurs intérêts dans la vie quotidienne et professionnelle.

Des femmes travailleuses, des femmes au ménages et des militantes des droits des femmes issues de divers horizons ont partagé leurs expériences, révélant les défis liés à la défense de leurs droits et les opportunités pour l'autonomisation féminine.

Prévu pour une capacité d'accueil limitée, l'atelier a finalement enregistré un taux de participation supérieur aux prévisions, révélant une demande particulièrement forte.

Capacité prévue :

20 participants

Participation réelle :

30 participants

24 femmes | 6 hommes



2. INTERVENANTES



**Mme Bernadette
Kapend Mwambu**

Présidente du Réseau Femme
et Développement (REFED) :
Autonomisation économique
de la femme, défis et
perspectives



**Me Gisèle
Kanjinga Kabasu**

Avocate, Membre du Conseil
de l'Ordre du Barreau du Haut-
Katanga



**Me Falonne
Kazadi Mbayo**

Avocate et Chargée du
Programme Genre à l'IRDH

3. OBJECTIF DE L'ATELIER

- Renforcer la connaissance juridique des femmes sur leurs droits fondamentaux.
- Promouvoir l'autonomisation économique et sociale, transformant les obstacles en opportunités.
- Faciliter l'accès à la justice et sensibiliser sur les mécanismes existants pour défendre les droits des femmes.
- Offrir un espace participatif et inclusif, où les femmes peuvent partager leurs expériences et solutions concrètes.





4. INTERVENANTES ET SOUS-THEMES

4.1. Maître Falonne Kazadi Mbayo

Sous-thème:

«Droits des femmes, notions élémentaires et mécanismes juridiques »

Points clés :

Les droits des femmes sont des droits humains universels, pleinement reconnus par la Constitution de la République Démocratique du Congo ainsi que par des instruments internationaux majeurs tels que *la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 16)* et *la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 1 et 2)*. Ces textes consacrent le principe fondamental d'égalité entre les femmes et les hommes et la protection contre toute forme de discrimination.

Pour rendre ces droits effectifs, plusieurs mécanismes juridiques sont disponibles :

- Le recours en justice pour faire reconnaître une violation,
- La médiation communautaire dans certains contextes, et
- La représentation légale pour accompagner et défendre les victimes.

L'intervention a également mis en évidence des situations concrètes de protection, notamment les droits liés aux enfants, au patrimoine et à la liberté personnelle, particulièrement en cas de conflits familiaux ou patrimoniaux.

Trois conseils pratiques clés :

- Documenter pour faire valoir ses droits,
- Trouver un représentant légal et
- Utiliser les associations pour appuyer les revendications.

Les droits des femmes sont des droits humains universels. Il n'existe pas de droits des femmes isolément des autres droits humains.



4.2. Mme Bernadette Kapend Mwambu

Sous-thème:

« **Autonomisation économique et sociale des femmes** »

Points clés :

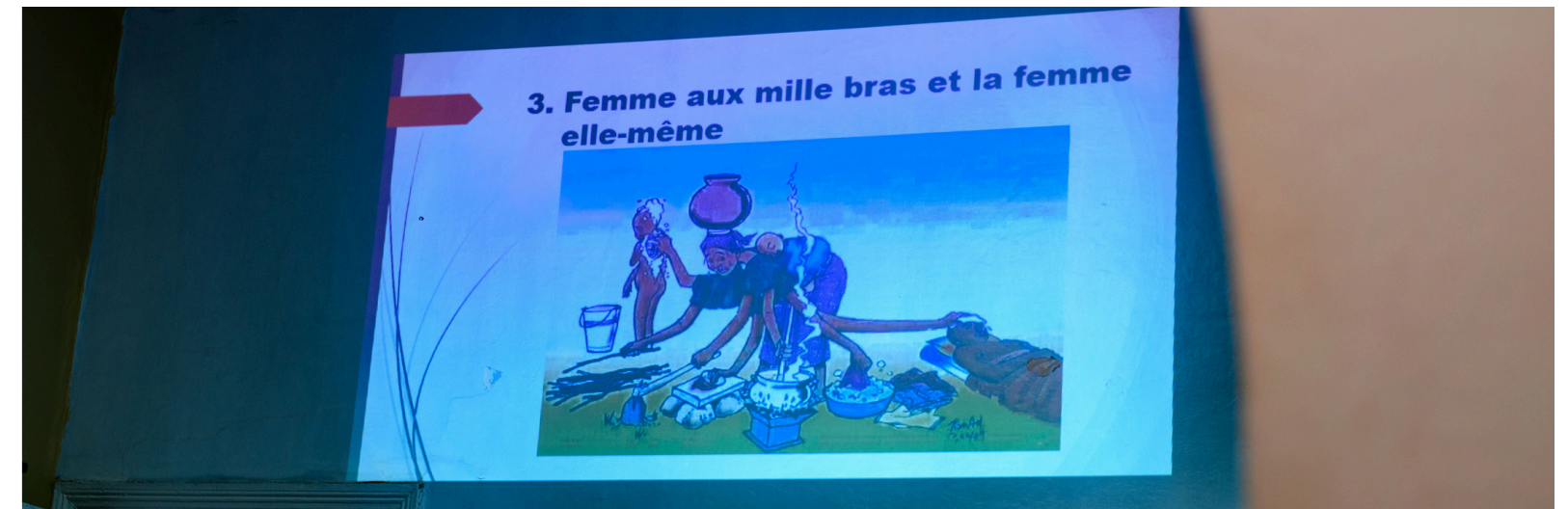
Cette intervention a porté sur l'autonomisation des femmes comme levier de transformation sociale et économique, en montrant comment les stéréotypes et les obstacles peuvent être transformés en véritables opportunités de développement personnel et collectif. Elle a mis en avant l'importance de renforcer les capacités des femmes afin de favoriser leur indépendance et leur leadership dans la société.

- L'autonomisation comme transformation des stéréotypes en opportunités : Entrepreneuriat, microfinance, leadership féminin.



- Développement de compétences pratiques : Gestion de projets, éducation financière, négociation et prise de décision.
- Encouragement à créer et à saisir les opportunités économiques et locales.
- Exemples inspirants : Femmes ayant surmonté des pertes ou discriminations pour devenir actrices de leur avenir économique.

L'autonomisation de la femme, c'est transformer les stéréotypes en opportunités et montrer que les femmes peuvent créer leur propre réalité.





4.3. Maître Gisèle Kanjinga Kabasu

Sous-thème:

« Accès à la justice pour les femmes et défis persistants »

Points clés :

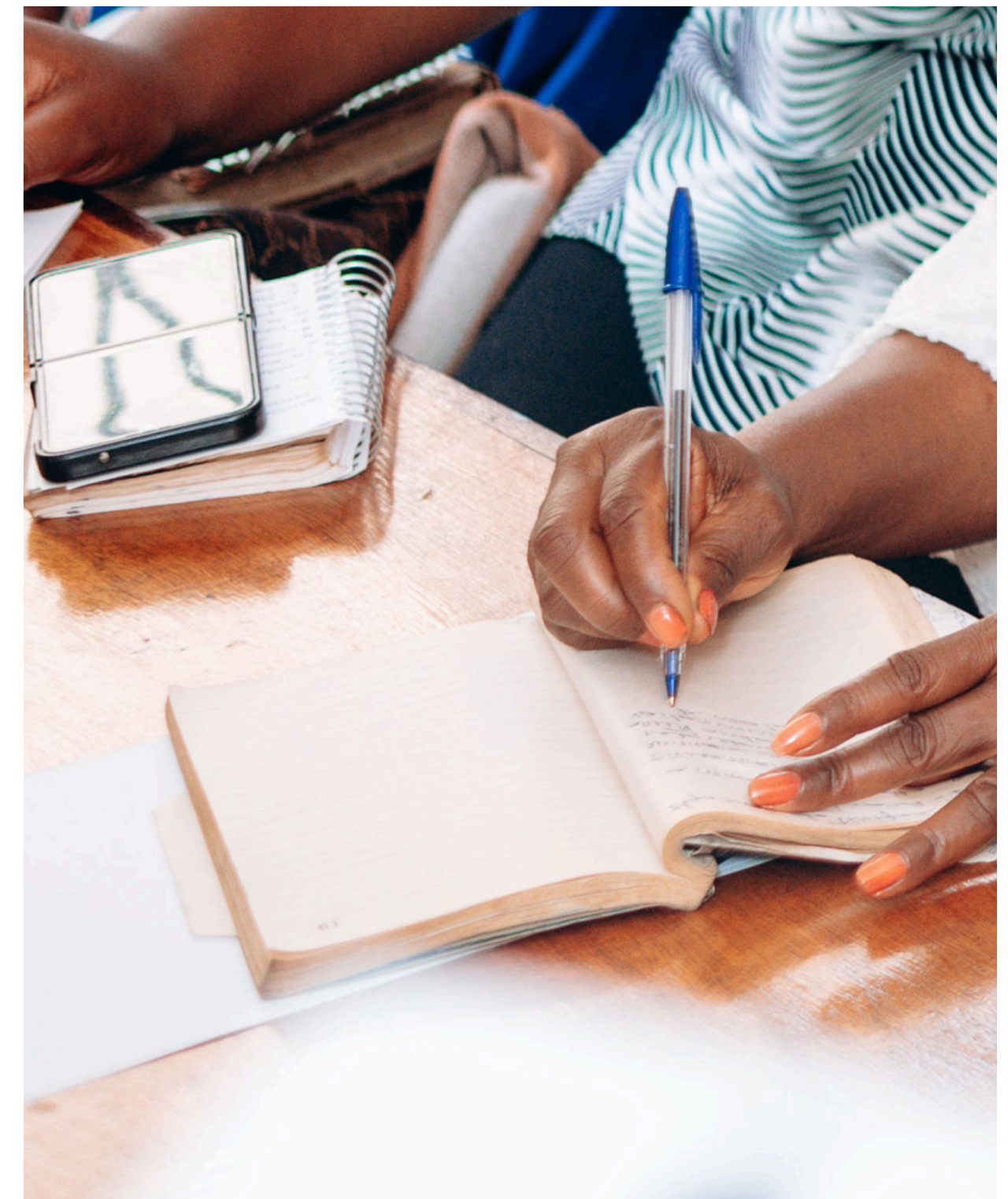
L'accès des femmes à la justice met en évidence plusieurs obstacles qui limitent encore l'application effective des droits, notamment les discriminations sous toutes leurs formes, les barrières sociales, les pratiques coutumières et les contraintes culturelles qui freinent la protection des femmes devant la justice.

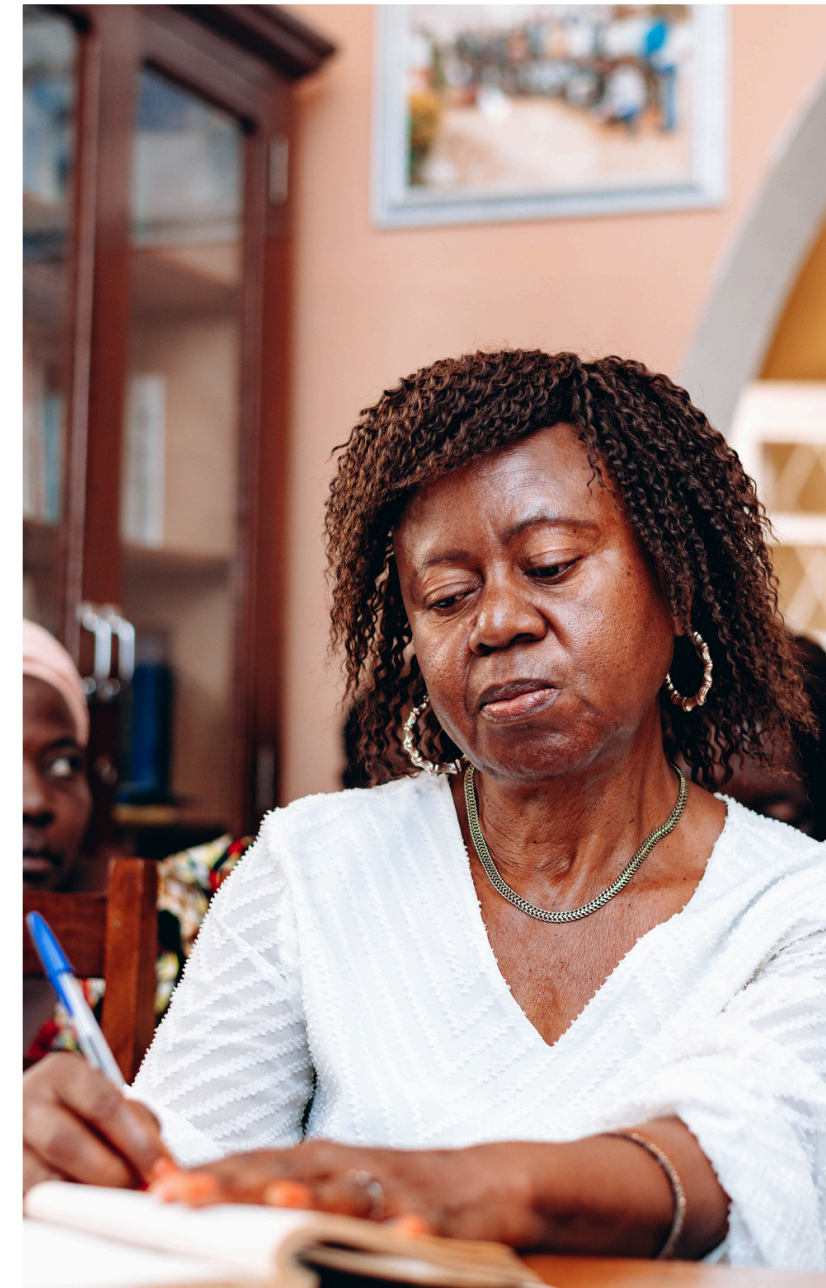
Les femmes sont protégées contre toute forme de discrimination et de violences, y compris les violences sexuelles, conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo (articles 12 et 1) ainsi qu'aux instruments internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (articles 1 et 2) femmes.

Dans cette logique, plusieurs mécanismes juridiques existent pour garantir la protection des droits des femmes, notamment :

- Les dispositions constitutionnelles, par exemple le principe d'égalité entre l'homme et la femme et l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe.
- Les lois nationales, par exemple [Code de la famille de la République Démocratique du Congo – Loi n°87-010 du 1er août 1987, telle que modifiée et complétée par la Loi n°16/008 du 15 juillet 2016.](#) qui encadre les droits successoraux et protège le conjoint survivant ainsi que les enfants.
- Les procédures judiciaires, par exemple le dépôt d'une plainte auprès du tribunal ou du parquet en cas de violences sexuelles, de spoliation de biens ou de violation des droits, afin de permettre sanction et réparation.

Un point essentiel a également été clarifié concernant le droit successoral des femmes : Toute femme peut hériter de son conjoint, même sans mariage civil formel, dès lors qu'il existe une vie conjugale reconnue (mariage coutumier ou concubinage stable avec enfants). Dans ces situations, la loi reconnaît au conjoint survivant une qualité d'héritière protégée aux côtés des enfants, permettant de contester les pratiques coutumières qui excluent injustement les femmes de l'héritage.





Toute femme peut hériter de son conjoint, même en l'absence de mariage civil, dès lors qu'il existe une vie conjugale reconnue. Dans ce cas, la loi reconnaît au conjoint survivant une qualité d'héritière protégée aux côtés des enfants.

Le droit est un idéal à atteindre dans notre société et que chacun peut contribuer à cet effort de changement.





5. MOMENTS FORTS DE L'ATELIER

5.1 Sessions interactives et enrichissantes : Des échanges dynamiques ont permis d'aborder l'autonomisation économique, sociale et juridique des femmes, à travers des cas pratiques et des discussions ouvertes.

5.2 Engagement des participantes : Les participantes se sont engagées à appliquer les connaissances acquises dans leur vie quotidienne et au sein de leurs communautés pour la défense de leurs droits.

5.3 Partage d'expériences concrètes :

Cas pratique : Spoliation des biens d'une veuve

Lors de l'atelier, **une participante** a partagé une situation marquante : Après le décès de son mari, la famille de ce dernier lui avait retiré tous les biens ainsi que la garde des enfants, contestant ses droits.

Dans le même contexte, l'entreprise où travaillait son défunt mari avait proposé à la veuve de reprendre son poste, ce qui a suscité des contestations de la belle-famille, estimant qu'un membre masculin de la famille devait plutôt le remplacer.

C'est au cours de cette intervention que la participante a découvert un élément essentiel du droit successoral : la veuve est une héritière légale et a droit à une part de la succession de son mari .

Ce cas a permis de comprendre concrètement que les femmes victimes de spoliation des biens des veuves doivent immédiatement :

- contacter un avocat pour être accompagnées juridiquement,
- se rapprocher des ONG et associations de défense des droits des femmes,
- et activer les mécanismes juridiques disponibles pour protéger leurs droits et leurs enfants.



Grâce à l'atelier, cette participante a pu être orientée vers une avocate, marquant un tournant important dans la prise de conscience : les droits des femmes ne sont pas théoriques, ils sont activement défendables et juridiquement protégés.

En cas de spoliation des biens des veuves ou de conflits familiaux liés à l'héritage et aux successions, toute femme a droit à un avocat afin d'être accompagnée, orientée et défendue efficacement, notamment dans ce type de situations.

6. THEMES MAJEURS

EXPLORES

- **Droits fondamentaux et mécanismes juridiques :** comprendre et défendre ses droits.
- **Autonomisation économique et sociale :** transformer les obstacles en opportunités et leadership féminin.
- **Justice et égalité :** faciliter l'accès à la justice et lutter contre toutes les formes de discrimination persistantes contre les femmes.
- **Participation :** renforcer le pouvoir collectif des femmes et leur rôle dans la société

7. IMPACT

- Les participantes repartent avec les instruments juridiques pour se défendre.
- Renforcement des capacités pour les associations locales œuvrant pour la promotion des droits des femmes.
- Partenariat IRDH – REFED : Réseautage pour une société équitable, où chaque femme connaît et exerce pleinement ses droits.
- Vision IRDH : une société où justice, droits humains et autonomisation vont de pair, garantissant l'épanouissement et la sécurité des femmes.

7. CONCLUSION

Cet atelier a révélé une réalité forte : Chaque femme porte une expérience de vie façonnée par des enjeux sociaux, économiques, culturels, religieux et juridiques. Il a permis d'analyser les défis et la volonté profonde de comprendre, de se relever et de transformer sa vie.

L'intérêt et la forte mobilisation témoignent d'un besoin urgent d'espaces d'écoute, de formation et d'accompagnement sur les droits des femmes.

Au-delà des connaissances transmises, ce sont des prises de conscience, des voix libérées et des espoirs renforcés qui ont marqué cette rencontre. Chaque participante repart désormais avec des instruments juridiques concrets (, incluant la constitution, les lois nationales ainsi que les mécanismes de protection des droits des femmes) pour défendre ses droits et affirmer sa dignité.



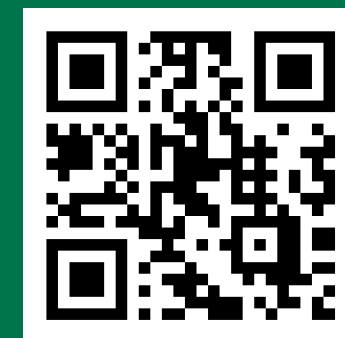
Désormais, le défi est collectif : transformer cette dynamique en actions durables pour que chaque femme, où qu'elle soit, puisse connaître, revendiquer et exercer pleinement ses droits.

66, Avenue Kapenda, Lubumbashi,
Haut-Katanga (Rdc)

IRDH: +243 981 520 193

info@irdh.org

www.irdh.org



IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER